



Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/236

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation du collège "Gustave Doré" à HOCHFELDEN d'un montant de **7 000 €** au titre de l'exercice 2011.

II – Dotation entretien

Le collège "Jean-Jacques Waltz" à MARCKOLSHEIM a sollicité une aide financière pour lui permettre de couvrir les frais de réparation de son installation téléphonique.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de **5 997,51 €**

III – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

GERSTHEIM du matériel de secourisme	1 147 €
STRASBOURG "Jacques Twinger" des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	3 404 €
HOCHFELDEN accessoires pour une remorque	658 €
TOTAL	5 209 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 905 767,00 €	633 304,85 €	18 206,51 €

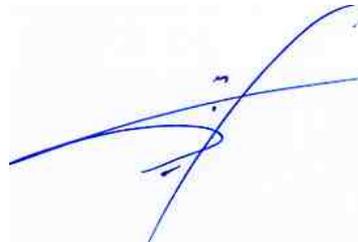
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 18 206,51 €, dont :

- 7 000 € au collège "Gustave Doré" à HOCHFELDEN au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011
- 5 997,51 € au collège "Jean-Jacques Waltz" à MARCKOLSHEIM pour couvrir les frais de réparation de l'installation téléphonique
- 5 209 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . GERSTHEIM : 1 147 € (matériel de secourisme)
 - . STRASBOURG "Jacques Twinger" : 3 404 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
 - . HOCHFELDEN : 658 € (accessoires pour une remorque).

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL